

1/ Les patients au régime agricole

Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville est en **baisse de 1,2 %** sur les deux premiers mois de l'année 2024 en comparaison à la même période de l'année précédente. Ce recul provient de la **diminution de 3,1 %** des effectifs de patients **non-salariés** agricoles, tandis que le nombre de patients **salariés** agricoles reste **stable** (0,1 %).

Sur une année complète mobile, la baisse est de 3,3 % pour l'ensemble du régime (- 4,3 % dans le régime des non-salariés et - 2,8 % dans le régime des salariés). La diminution en ACM est plus marquée qu'en PCAP car elle est encore impactée par un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite au nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19.

Fin février 2024, le nombre de patients en affection de longue durée (**ALD**) est **stable** par rapport à la même période de l'année précédente. Les évolutions sont contrastées selon le régime, avec une diminution de **2,4 %** des patients affiliés au régime des **non-salariés** (en lien avec la baisse démographique de ce régime) et une croissance de **2,8 %** pour ceux relevant du régime des **salariés** (qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population).

Données en date de remboursement à fin février 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Evolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin février 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
Evolutions pour l'ensemble des patients	-3,3%	-4,3%	-2,8%	-3,1%	-1,2%	-3,1%	0,1%
Evolutions pour les patients en ALD	-0,8%	-3,1%	2,1%	-0,5%	0,0%	-2,4%	2,8%
Part des patients en ALD	26%	37%	20%	26%	32%	42%	25%

Source : MSA.

2/ Soins de ville : comparaison Réalisations / Prévisions, en date de remboursement

À fin février 2024, les réalisations du régime agricole sont **inférieures de 5,8 millions d'euros** aux prévisions établies au cours de l'été 2023 (sur la base des remboursements à fin mai 2023), soit un écart de - 0,7 point entre l'évolution prévue (+ 4,7 %) et l'évolution réelle (+ 4,0 %). L'écart concerne le régime des **non-salariés** (réalisations inférieures de - **3,1 millions aux prévisions**) comme celui des **salariés** (- **2,7 millions**) et s'explique principalement par un mois de janvier 2024 faible après un mois de décembre 2023 au-dessus de la tendance. Ainsi, en décembre l'écart était inverse avec des réalisations supérieures aux prévisions de 29,3 millions (+ 12,7 millions pour les non-salariés et + 16,7 pour les salariés). La plupart des postes ont des réalisations inférieures aux prévisions, tout particulièrement les remboursements relatifs aux **dentistes**, aux **infirmiers** et aux **transports** (respectivement - **3,5 millions**, - **5,5 millions** et - **2,1 millions**). A l'inverse, les versements **d'indemnités journalières** (+ **3,6 millions**) et les remboursements de soins de médecins **spécialistes** (+ **5,0 millions**) se situent au-dessus des montants prévus.

Soins de ville (1) Janv. à fev 2024 (en millions d'euros)	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart
Montant	867,7	873,6	-5,8	401,5	404,7	-3,1	466,2	468,9	-2,7
Évolution	+4,0%	+4,7%	-0,7 pt	+1,5%	+2,3%	-0,8 pt	+6,3%	+6,9%	-0,6 pt

* prévisions réalisées avec les réalisations à fin mai 2023

Source : MSA.

(1) - Dans ce tableau, les données sont hors vaccination Covid-19.

3/ Soins de ville : évolutions en date de remboursement (CVS-CJO⁽¹⁾)

En février 2024, les remboursements de **soins de ville** au régime agricole repartent à la hausse après un mois de janvier faible en raison du décalage des vacances scolaires de Noël avec un plus grand nombre de jours de vacances en janvier. Ainsi, les remboursements de février sont supérieurs de 3,7 % à ceux de janvier. Sur les deux premiers mois de l'année 2024, ils augmentent de 1,5 %. Cette hausse résulte du régime des **salariés (+ 3,8 %)**, alors qu'une baisse est observée dans le régime des **non-salariés (- 1,0 %)**. Sur douze mois glissant, l'évolution est de 0,6 % pour l'ensemble du régime agricole.

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** augmentent de 2,4 % en comparaison des deux premiers mois de 2023, en raison des mesures tarifaires du règlement arbitral avec principalement la hausse de 1€50 du tarif de la consultation début novembre. Concernant les **spécialistes**, ils restent sur leur profil haussier et augmentent de 3,3 % sur deux mois. L'évolution en PCAP des remboursements pour soins **dentaires** baisse de **presque 10 %** à la suite de la diminution de 70 % à 60 % de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Après un mois de janvier atypiquement bas, les montants remboursés des soins des **masseurs kinésithérapeutes** se relèvent de près de 5 % en février, principalement pour les salariés du régime. Le taux PCAP reste en **diminution de 0,8 %**. Les montants remboursés aux **infirmiers** sont également en recul sur deux mois (- 2,1 %) et cette fois-ci ce sont les non-salariés qui progressent le plus par rapport à janvier, mois particulièrement faible à cause du décalage des vacances scolaires.

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoire** baissent de **plus de 10 %** sur deux mois, dans la tendance générale due à la baisse des soins liés à la Covid.

Les montants remboursés pour le **transport** de patients augmentent de 2,2 % en PCAP, ils retrouvent en février le niveau de décembre après la baisse ponctuelle du mois de janvier.

Fin février, le versement des **indemnités journalières (IJ)** maladie augmentent de 3,4 % par rapport à la même période de 2023 à rapprocher de la période épidémique hivernale. Les **IJ ATMP** restent sur le niveau relativement conséquent atteint depuis deux mois et progressent de 7,8 % depuis le début de l'année.

Au-delà des oscillations de décembre et janvier, les remboursements de **médicaments délivrés en ville** repartent à la hausse et progressent de 4,5 % fin février. Malgré un mois de février relevé, les **médicaments rétrocedés diminuent** quant à eux de 3,5 % en raison de la faiblesse du mois de janvier 2024.

Les **dispositifs médicaux** évoluent de - 0,6 % par rapport aux deux premiers mois de 2023, taux minoré, comme pour d'autres postes, par les plus faibles remboursements en janvier 2024.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin février 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin fev 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin fev 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	+0,6%	-0,8%	+1,9%	+0,5%	+1,5%	-1,0%	+3,8%	-3,9%	+3,7%
Soins de ville hors produits de santé	-0,5%	-2,0%	+0,7%	+0,1%	+0,7%	-2,4%	+3,2%	-3,6%	+3,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,0%	+0,0%	+3,6%	+0,9%	+0,9%	-1,2%	+2,6%	+3,0%	+2,8%
- Médecins généralistes	-1,6%	-3,5%	-0,0%	-4,2%	+2,4%	-0,4%	+4,9%	-1,9%	+2,5%
- Médecins spécialistes	+4,5%	+2,5%	+6,2%	+2,9%	+3,3%	+1,3%	+4,9%	+5,0%	+2,5%
- Dentistes	-0,5%	-2,5%	+1,0%	+2,7%	-9,8%	-12,3%	-8,0%	+4,5%	+4,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,9%	-3,0%	+2,6%	-1,0%	-1,5%	-4,3%	+3,2%	-3,3%	+7,5%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,3%	+0,6%	+4,4%	+1,2%	-0,8%	-2,8%	+1,5%	+4,4%	+4,9%
- Infirmiers	-2,4%	-4,2%	+1,1%	-1,9%	-2,1%	-5,0%	+3,6%	-6,4%	+8,3%
Laboratoires	-21,1%	-19,9%	-22,0%	-20,4%	-10,8%	-12,7%	-9,0%	-36,8%	+2,6%
Frais de transports	+4,1%	+1,5%	+7,0%	+5,3%	+2,2%	+0,4%	+4,1%	+6,2%	+3,2%
Indemnités journalières (IJ) :	-0,3%	+3,2%	-1,0%	+5,1%	+5,0%	+5,2%	+4,9%	-4,8%	-0,3%
- IJ maladie	-2,5%	+3,2%	-3,5%	+7,6%	+3,4%	+6,4%	+2,8%	-6,2%	-0,7%
- IJ ATMP	+3,7%	+3,1%	+3,8%	+0,9%	+7,8%	+3,1%	+8,7%	-1,9%	+0,5%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+2,5%	+0,9%	+4,2%	+1,4%	+2,8%	+1,0%	+4,9%	-4,6%	+4,1%
Médicaments :	+3,3%	+2,2%	+4,5%	+1,4%	+3,9%	+2,2%	+5,8%	-6,7%	+3,4%
- Médicaments délivrés en ville	+4,1%	+3,1%	+5,2%	+2,6%	+4,5%	+3,3%	+5,7%	-7,2%	+2,7%
- Médicaments rétrocedés	-7,5%	-11,7%	-4,3%	-12,3%	-3,5%	-16,0%	+7,0%	+0,4%	+14,4%
LPP	+0,0%	-2,7%	+3,4%	+1,1%	-0,6%	-2,5%	+1,8%	+2,7%	+6,4%

Source : MSA.

⁽¹⁾ - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

En date de soins, les remboursements CVS_CJO de **soins de ville** de décembre 2023 augmentent nettement après un été et une rentrée stable. Ce pic de croissance résulte en partie du positionnement des vacances scolaires à cheval sur les deux années 2023 et 2024. Ainsi, avec moins de jours de vacances qu'en décembre 2022, les remboursements de ce mois sont majorés. Sur l'ensemble de l'année, les dépenses **baissent de 0,5 %** en raison du recul observé pour le régime des **non-salariés agricoles (- 1,1 %)**. Les remboursements pour les **salariés agricoles** sont, quant à eux, **stables**.

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** de décembre sont en progression pour le deuxième mois consécutif : + 2,6 % par rapport à novembre en raison des mesures tarifaires que connaît cette profession. Sur l'année, les montant remboursés ont cependant baissé de **presque 3 %** ; 4,5 % chez les non-salariés et 1,6 % chez les salariés. Les remboursements d'honoraires des **spécialistes** sont particulièrement élevés à la fois par rapport au mois précédant mais aussi en évolution annuelle. L'augmentation est de **4,5 %** sur l'année et de 4,2 % par rapport à novembre. Bien que les remboursements de soins **dentaires** augmentent en décembre de 4,6 %, leur progression annuelle est contenue : + **1,4 %**, du fait, entre autres, de la baisse de leur taux de remboursement.

En décembre, les remboursements de soins de **masso-kinésithérapie** sont en augmentation par rapport à novembre (4,3 %) et progressent de **3,8 %** sur l'ensemble de l'année. A contrario, les soins **d'infirmiers** sont en baisse, l'évolution de - **3,6 %** étant toujours minorée par l'effet base de janvier 2022.

Bien qu'en décembre ils soient légèrement supérieurs au mois précédent, les remboursements d'analyses médicales en **laboratoire** sont en baisse de **24,7 %** sur l'année 2023, du fait de la baisse du nombre d'actes liés à la Covid.

Les **transports de patients** augmentent légèrement comparativement au mois dernier, + **1,2 %**, pour une évolution globale sur l'année de 5,5 %.

Les versements **d'indemnités journalières (IJ)** maladie augmentent légèrement depuis deux mois mais baissent de **6,0 %** sur l'année du fait de l'effet base de janvier 2022. Quant aux **IJ ATMP**, également en progression ces derniers mois, ils évoluent de **0,7 %** sur l'ensemble de l'année.

Les remboursements de **pharmacie de ville** de décembre sont comparables à ceux de novembre, ils augmentent de **2,2 %** au total sur l'année. Pour les **médicaments rétrocedés**, ils progressent de 5,1 % en décembre par rapport au mois précédent, mais ils **baissent de 7,8 %** en donnée annuelle dans la tendance générale observée à la baisse durant l'année.

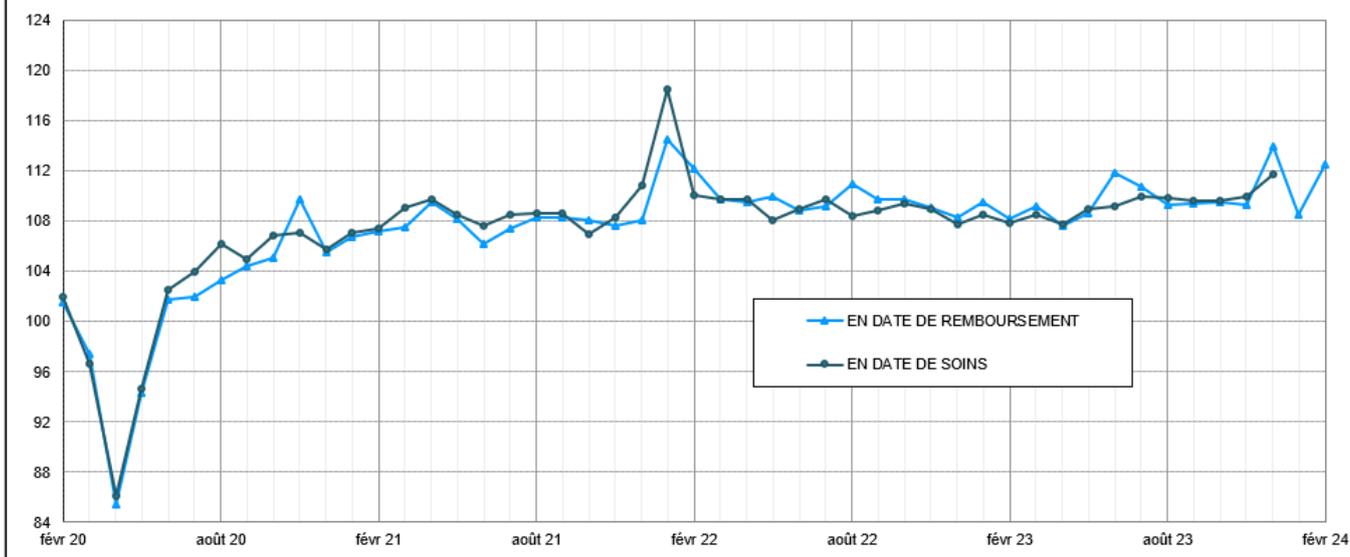
Les montants remboursés par le régime agricole concernant les **dispositifs médicaux** augmentent de 2,0 % par rapport au mois précédent et de **1,1 %** sur le total de l'année.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de soins CVS-CJO à fin décembre 2023 avec les remb. à fin février 2024	Évolution annuelle				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin dec 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	-0,5%	-1,1%	+0,1%	+1,3%	+1,6%
Soins de ville hors produits de santé	-1,6%	-2,3%	-1,0%	+0,0%	+2,1%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,9%	+0,1%	+3,4%	-0,0%	+3,8%
- Médecins généralistes	-2,9%	-4,5%	-1,6%	-5,1%	+2,6%
- Médecins spécialistes	+4,5%	+2,6%	+6,1%	+2,0%	+4,2%
- Dentistes	+1,4%	-0,4%	+2,6%	+1,9%	+4,6%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,4%	-3,1%	+1,4%	-1,6%	+1,5%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,8%	+1,9%	+6,2%	-0,4%	+4,3%
- Infirmiers	-3,6%	-4,7%	-1,4%	-2,2%	+0,3%
Laboratoires	-24,7%	-22,4%	-26,6%	-18,2%	+2,5%
Frais de transports	+5,5%	+2,4%	+9,1%	+3,8%	+1,2%
Indemnités journalières (IJ) :	-3,6%	+1,1%	-4,5%	+7,4%	+0,7%
- IJ maladie	-6,0%	+2,0%	-7,3%	+11,5%	+0,7%
- IJ ATMP	+0,7%	-0,6%	+1,0%	+0,5%	+0,8%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+1,4%	+0,7%	+2,2%	+3,6%	+0,8%
Médicaments :	+1,5%	+1,5%	+1,6%	+4,9%	+0,5%
- Médicaments délivrés en ville	+2,2%	+2,3%	+2,1%	+6,6%	+0,2%
- Médicaments rétrocedés	-7,8%	-11,4%	-5,0%	-13,9%	+5,1%
LPP	+1,1%	-1,6%	+4,5%	-0,5%	+2,0%

Source : MSA.

⁽¹⁾ - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

TOTAL SOINS DE VILLE - Montants remboursés en date de remboursement et en date de soins
données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), indice base 100 = moyenne 2016



Source : MSA.

5/ Cliniques privées : évolutions en date de soins (CVS-CJO)^[1]

En date de soins CVS-CJO, les remboursements de cliniques privées **augmentent de 6,2 %** en 2023 par rapport à 2022. Cette croissance est davantage portée par les dépenses du régime des salariés agricoles en progression de 9,9 %. Pour le régime des non-salariés, les dépenses sont en hausse de 2,8 %.

En 2023, les dépenses relatives à l'**ODMCO** augmentent de **6,5 %** et dépassent le niveau observé les années précédentes, y compris avant la crise sanitaire. La part tarif¹ est en hausse de 6,1 %. Les dépenses de médicaments en sus (y compris les médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation) continuent leur forte progression à 15,2 %, en raison de l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et des extensions d'indication. Les remboursements des dispositifs médicaux en sus augmentent de 2,6 %.

Les frais de séjours en **Soins de suite et Réadaptation** sont en hausse de **3,6 %** en 2023. Les dépenses augmentent de 0,5 % dans le régime des non-salariés et de 7,4 % dans le régime des salariés. Le niveau de remboursement reste néanmoins inférieur à celui observé avant la crise sanitaire.

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins CVS-CJO à fin décembre 2023 avec les remboursements à fin février 2024	Évolution annuelle				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin décembre 2022	
TOTAL CLINIQUES PRIVÉES	+6,2%	+2,8%	+9,9%	+2,3%	+4,6%
OD Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)	+6,5%	+3,1%	+10,3%	+2,0%	+5,5%
- Part tarif	+6,1%	+3,2%	+9,2%	+0,5%	+5,7%
- Médicaments en sus	+15,2%	+6,8%	+22,4%	+18,2%	+2,3%
- Dispositifs médicaux implantables en sus	+2,6%	+0,2%	+6,4%	+1,8%	+6,8%
OQN Soins de suite et Réadaptation (*)	+3,6%	+0,5%	+7,4%	+4,4%	-1,9%

(*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : MSA.

L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020 définit un nouveau modèle de financement des activités de psychiatrie. Pour les établissements ex-OQN, la mise en œuvre de cette réforme se traduit par l'arrêt de la facturation de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 01/01/2022 (sauf quelques exceptions). Les activités de psychiatrie sont désormais financées par dotations versées par les caisses pivot. Ainsi, le poste psychiatrie ne fait plus l'objet d'un suivi dans cette note.

^[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

¹ - La part tarif comprend les frais de séjours MCO (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

6/ Points d'actualité

• Pharmacie délivrée en ville

Les remboursements de médicaments délivrés en officine sont dynamiques. Sur douze mois, la hausse en montant remboursé, en date de remboursement et en données brutes est de **6,2 %**, à fin février 2024.

Cette évolution s'explique en partie par l'usage progressif, depuis le début de leur commercialisation, de médicaments innovants et onéreux, et par l'extension d'indication.

Ainsi, trois médicaments agissant contre des pathologies cardiovasculaires expliquent à eux seuls plus de la moitié de la croissance des montants remboursés :

- **Vyndaquel®**, un traitement ayant obtenu une extension d'indication en mai 2021 contre l'amylose cardiaque, dont le prix pour un dosage à 61 mg est de 7 261 €, impacte l'évolution des médicaments délivrés en officine à hauteur de **2,0 points**.
- **Forxiga®** et **Entresto®**, deux traitements contre l'insuffisance cardiaque chronique, commercialisés respectivement en avril 2020 et octobre 2018, ont ensemble un impact de **0,8 point**.

Ensuite, parmi les médicaments qui contribuent le plus à la croissance, se trouvent des traitements contre le cancer du sang, de la prostate ou celui du poumon, dont les prix sont élevés :

- **Calquence®**, un traitement contre la leucémie, commercialisé en avril 2023 impacte l'évolution des remboursements de **0,5 point**.
- **Erleada®** et **Xtandi®**, deux médicaments contre le cancer de la prostate, commercialisés respectivement en avril 2020 et février 2014, impactent ensemble l'évolution des remboursements de **0,4 point**.
- Le traitement contre le cancer du poumon **Tagrisso®**, commercialisé en juillet 2019, impacte l'évolution à hauteur de **0,2 point**.

• Campagne de vaccination contre la grippe

Depuis le début de la campagne, **611 000 personnes** se sont fait vacciner contre la grippe dont **540 000 âgées de plus de 65 ans**. Leur taux de vaccination est de **55,4 % à fin février 2024**, soit 3,7 points de moins que lors de la précédente campagne qui avait commencé un jour plus tard.

• Campagne de vaccination contre la Covid-19

La campagne de vaccination d'automne 2023 contre la COVID-19 a débuté le 2 octobre 2023. Au 3 mars 2024, **288 000 personnes** se sont fait vacciner contre la COVID-19 dont **249 000 âgées de plus de 65 ans**. Leur taux de vaccination est de **25,7 % au 3 mars 2024**.

Champ :

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme la dotation modulée à l'activité (DMA), le Forfait patientèle médecin traitant (FPMT), le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, etc. Les indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam), sont exclues du champ.

Méthodologie :

Les données CVS-CJO sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles utilisés :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

DMA : Dotation modulée à l'activité.

Fir : Fonds d'investissement régional.

HAD : Hospitalisation à domicile.

LPP : Liste des produits et des prestations.

ODMCO : Objectif délégué pour des soins en médecine, chirurgie, obstétrique.

OQN : Objectif quantité national.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

Soins de ville hors actes spécifiques Covid-19⁽¹⁾ : remboursements à fin février 2024

À fin février 2024, en données CVS CJO, les remboursements de soins de ville hors actes Covid augmentent de 2,1 % par rapport à la même période en 2023 (taux PCAP) ; soit une croissance supérieure de 0,6 point à la croissance y compris actes Covid. Le différentiel entre l'évolution hors et avec actes Covid est plus marqué au régime des salariés (0,9 point) qu'au régime des non-salariés (0,4 point).

Concernant les analyses en laboratoires, les montants remboursés hors test Covid baissent de 3,1 % par rapport aux deux premiers mois de 2023. L'écart est important avec l'évolution y compris Covid : 7,6 points (différence notable aussi bien pour les salariés que les non-salariés). Les tests Covid étaient encore nombreux sur le premier semestre 2023, ils viennent minorer les évolutions avec Covid.

Le taux PCAP des IJ maladie augmente de 6,6 % fin février 2024, soit 3,2 points de plus que l'évolution sans les IJ liées au Covid qui étaient encore conséquents durant le premier trimestre 2023.

Pour les autres actes, la différence entre les évolutions avec et sans actes Covid est nettement plus faible. Ainsi, les remboursements des honoraires de médecins généralistes hors actes Covid en taux PCAP augmentent de 2,1 % pour le régime agricole, soit 0,3 point de moins que le taux les intégrant. Les remboursements de soins infirmiers baissent de 2,5 % hors actes Covid, c'est 0,4 point de moins que le taux PCAP y compris actes Covid. Les montants remboursés pour les médicaments délivrés en ville augmentent de 5,0 % hors remboursements liés au Covid ; c'est 0,5 point de plus que pour les remboursements les comprenant.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin février 2024	Evolution hors actes spécifiques Covid (1)				différentiel avec les évolutions yc actes Covid			
	ACM	PCAP			Ecart sur l'ACM	Ecart sur le PCAP		
		RA	RA	NSA		SA	RA	RA
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,8%	+2,1%	-0,6%	+4,7%	2,2 pt	0,6 pt	0,4 pt	0,9 pt
Soins de ville hors produits de santé	+2,2%	+1,5%	-2,1%	+4,4%	2,7 pt	0,8 pt	0,3 pt	1,2 pt
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,3%	+1,0%	-1,5%	+2,9%	0,3 pt	0,0 pt	-0,3 pt	0,3 pt
- Médecins généralistes (2)	-1,2%	+2,1%	-0,4%	+4,4%	0,5 pt	-0,3 pt	0,0 pt	-0,5 pt
- Médecins spécialistes (2)	+4,8%	+3,5%	+0,8%	+5,7%	0,3 pt	0,2 pt	-0,5 pt	0,8 pt
- Dentistes	-0,5%	-9,8%	-12,3%	-8,0%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,1%	-1,8%	-4,1%	+2,2%	0,8 pt	-0,3 pt	0,2 pt	-1,0 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes (3)	+2,3%	-0,8%	-2,8%	+1,5%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
- Infirmiers (4)	-1,3%	-2,5%	-4,8%	+2,0%	1,1 pt	-0,4 pt	0,2 pt	-1,6 pt
Laboratoires (5)	-1,5%	-3,1%	-6,2%	-0,3%	19,6 pt	7,6 pt	6,5 pt	8,7 pt
Frais de transports	+4,1%	+2,2%	+0,4%	+4,1%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Indemnités journalières (IJ) :	+4,8%	+7,0%	+4,4%	+7,5%	5,1 pt	2,1 pt	-0,8 pt	2,6 pt
- IJ maladie (6)	+5,4%	+6,6%	+5,2%	+6,9%	8,0 pt	3,2 pt	-1,2 pt	4,0 pt
- IJ ATMP	+3,7%	+7,8%	+3,1%	+8,7%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Autres prestations dont centres de santé (2)	+8,2%	+10,7%	+4,2%	+16,9%	-0,1 pt	-0,4 pt	-1,1 pt	0,2 pt
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,7%	+3,2%	+1,5%	+5,1%	1,2 pt	0,4 pt	0,5 pt	0,2 pt
Médicaments :	+4,9%	+4,4%	+2,8%	+6,1%	1,6 pt	0,5 pt	0,7 pt	0,3 pt
- Médicaments délivrés en ville (7)	+5,9%	+5,0%	+4,0%	+6,1%	1,8 pt	0,5 pt	0,7 pt	0,3 pt
- Médicaments rétrocedés	-7,5%	-3,5%	-16,0%	+7,0%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
LPP	+0,0%	-0,6%	-2,5%	+1,8%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt

(1) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacances), délivrance de vaccins par les pharmacies, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques, antigéniques, autotests), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, indemnités journalières dérogatoires

(2) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacances), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19

(3) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR)

(4) actes exclus : acte de vaccination (hors vacances), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(5) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(6) actes exclus : indemnités journalières dérogatoires

(7) actes exclus : acte de vaccination, délivrance de vaccins, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (antigéniques, autotests)